

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 28 Juin 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 05 juillet 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Marcel MAUNIER - Moussa BENKACI représenté par Jacques BOUDON - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Patrick BORÉ représenté par Jean-Louis TIXIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Michel BOULAN représenté par Joël MANCEL - Jean-Louis CANAL représenté par Loïc GACHON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Bruno CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT représenté par Gaëlle LENFANT - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Carine ROGER - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Sandra DALBIN représentée par Patrick PADOVANI - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Jacky GERARD représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Eliane ISIDORE représentée par Henri CAMBESSEDES - Albert LAPEYRE représenté par Josette VENTRE - Eric LE DISSÈS représenté par Jean MONTAGNAC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Patrick MENNUCCI représenté par Eric SCOTTO - Yves MESNARD représenté par Patrick PIN - Richard MIRON représenté par Jean-Claude DELAGE - Stéphane PICHON représenté par Bernard JACQUIER - Roger PIZOT représenté par Sophie DEGIOANNI - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jacques BESNAÏNOU - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Bernard DESTROST - Claude FILIPPI - Mireille JOUVE - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Philippe VERAN - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Madame et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h08 par Eugène CASELLI - Eric CASADO représenté à 11h20 par François BERNARDINI - Gilbert FERRARI représenté à 11h20 par Nicole JOULIA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Chrystiane PAUL à 10h50 - Roger PELLENC à 10h51 - Elisabeth PHILIPPE à 11h07 - Marie MUSTACHIA à 11h07 - Frédéric VIGOUROUX à 11h15 - Frédéric COLLART à 11h25 - Loïc GACHON à 11h25 - Georges ROSSO à 11h25 - Henri CAMBESSEDES à 11h25 - Roger MEI à 11h26 - Antoine MAGGIO à 11h32 - Marcel MAUNIER à 11h47 - Emmanuelle SINOPOLI à 11h56 - Henri PONS à 12h00 - Jean-Pascal GOURNES à 12h00 - Arlette FRUCTUS à 12h00 - Pascal MONTECOT à 12h00 - Albert GUIGUI à 12h00 - Philippe GINOUX à 12h00 - Auguste COLOMB à 12h00 - Mireille BALETTI à 12h05 - Jules SUSINI à 12h13 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 12h30 - Nouriaty DJAMBAE à 12h30 - Roland BULM à 12h32 - Patrick VILORIA à 12h35 - Richard FINDYKIAN à 12h33 - Nathalie FEDI à 12h32 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 12h35 - Francis TAULAN à 12h35 - Dominique FLEURY-VLASTO à 12h36 - Pascale MORBELLI à 12h37 - Marie-Claude MICHEL à 12h37 - Jean-Claude MONDOLINI à 12h37 - Stéphane RAVIER à 12h39.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 006-4212/18/CM

■ Présentation des rapports d'activités du délégataire de service public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence, le Réaltor, de Fuveau - Meyreuil, Rives Hautes et de Bouc-Bel-Air - Simiane-Collongue, la Malle

MET 18/7684/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Cette Délégation de Service Public, confiée à l'Association ALOTRA, est régie dans le cadre d'une convention d'affermage d'une durée de 7 ans qui a pris effet le 1^{er} janvier 2011. Son objet a trait à la gestion, à l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives des trois Aires d'Accueil pour les Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix indiquées en objet.

Afin de permettre la vérification optimale, du fonctionnement, des conditions financières et des dispositions techniques de ce service délégué, le délégataire doit fournir à l'autorité délégante, au plus tard le 1^{er} mai de chaque exercice, les Rapports d'Activités idoines. Ceux ci se composent notamment des comptes-rendus techniques, des comptes de résultats financiers, ainsi que tout élément permettant une analyse précise de cette délégation.

Par souci de lisibilité et d'efficacité, les Rapports d'Activités consolidés spécifiques aux trois Aires d'Accueil, joints à cet exposé, sont accompagnés, de leurs synthèses respectives et d'un rapport synthétique global.

Conformément à la législation en vigueur, l'Aire d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, agréée Centre Social par la C.A.F, l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et l'Aire d'Accueil de Bouc Bel Air/Simiane Collongue, La Malle, poursuivent leurs multiples missions auprès des voyageurs tout en assurant des relations constantes avec les services Métropolitains du Territoire du Pays d'Aix, les partenaires institutionnels et les services publics de proximité.

Dans le domaine de la gestion sociale, malgré la mise en service tardive en date du 22 Mars 2017 de la nouvelle Aire d'Accueil d'Aix en Provence, Le Réaltor 80 places, les animations, les actions en matière de santé et scolarisation ainsi que les mesures de soutien et d'accompagnement des familles, mises en œuvre sur les trois sites dans le cadre du Projet Social, traduisent certaines avancées significatives dans les quatre secteurs contractualisés, sommairement énumérés ci-après :

- Accueil et suivi des familles : accompagnements socio-éducatif et administratif, domiciliations, instructions des dossiers RSA et des prestations sociales, accès à l'emploi et à la formation, etc.

En 2017, dans ce secteur ont été engagés 3 004 entretiens et interventions auprès des familles (+ 31,17%).

- Santé et prévention : consultations médicales, prévention et dépistages, sensibilisation aux violences, sensibilisation en faveur de l'hygiène et de l'éducation à la santé, etc....

Bien que les permanences PMI soient provisoirement suspendues pour des raisons de sécurité, 124 personnes ont participé aux actions engagées en 2017 dans le domaine de la santé et de la prévention (-8,14%) .

- Scolarisation et soutien scolaire : inscriptions en établissements scolaires, cours de soutien, liaison avec le CNED et le CASNAV, ateliers d'alphabétisation et de soutien à la parentalité, etc...

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juillet 2018

En 2017, 438 enfants ont bénéficié des actions en faveur de la scolarisation et du soutien scolaire (+26,58%).

- Animation et accès à la culture : organisation d'ateliers ludiques, créatifs, éducatifs et culturels, organisation de sorties, participation aux manifestations des communes (carnaval d'Aix en Provence, Salon du livre...) développement de projets spécifiques (débat, vidéo, spectacles, sports) etc....

Plus de 1 560 actions ont été engagées en 2017 sur les Aires dans les secteurs de l'animation et la culture (-4,00%).

Dans le domaine de la gestion locative une augmentation de la fréquentation est à constater. En effet, en 2017, 833 personnes ont été accueillies sur la nouvelle Aire d'Accueil Le Réaltor, de 80 places, soit 20,55 % de plus qu'en 2016. Cette progression est générée par la forte attractivité de ce nouvel Equipement Public qui voit sa durée moyenne de séjour par famille s'établir à 44 jours par famille alors qu'elle était de 42 jours par famille en 2016.

A cette fréquentation s'ajoutent les 429 personnes accueillies en 2017 sur l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, qui dispose d'une capacité de seulement 23 places. Désormais concurrencée par les deux autres Aires plus récentes et de jauge supérieure, la qualité de ses équipements et de sa gestion maintiennent néanmoins sa durée moyenne de séjour à 39 jours par famille.

Pour sa première année complète de fonctionnement, l'Aire de Bouc Bel Air/ Simiane Collongue, La Malle, a accueilli 556 personnes et voit sa durée moyenne de séjour se fixer à 50 jours par famille.

En 2017 les trois Aires du Territoire du Pays d'Aix ont donc accueilli 1 818 personnes (+25,03%), soit 845 caravanes (+37,17%). Les taux d'occupation annuels se fixent à 43 % pour Le Réaltor, à 55 % pour Rives Hautes et à 75 % pour La Malle, démontrant ainsi la pertinence de la qualité de leurs installations.

Ainsi, malgré un environnement parfois particulièrement défavorable, l'occupation globale annuelle des trois Aires d'Accueil s'est établie à 24 379 journées/caravanes, en nette augmentation de 67,53 % par rapport à 2016.

Cette fréquentation a produit une recette totale perçue auprès des usagers de 189 782 € TTC, soit plus 106 % par rapport à 2016. Les produits totaux des budgets d'exploitation atteignent à 759 893 € TTC, alors que les dépenses globales idoines s'établissent à 662 816 € TTC, dégageant ainsi un résultat global excédentaire de 97 077 € TTC, alors que 2016 faisait l'objet d'un déficit de 27 714 € TTC.

Il est à noter que le rapport R/D, soit : Recettes directes perçues auprès des voyageurs/Dépenses totales d'exploitation, qui caractérise toute Délégation de Service Public (DSP) se fixe à 28,63 %. Sur le plan juridique pour ce type d'activité non commerciale, ce taux est parfaitement compatible avec la nature contractuelle de la DSP.

Ce bilan économique pourrait être plus favorable si ces Aires d'Accueil n'avaient pas à connaître régulièrement la proximité de nombreux stationnements illicites, de voyageurs s'installant en dehors des équipements prévus à cet effet ou de populations sédentarisées.

Ces occupations génèrent des charges supplémentaires (vols de fluides, dégradations,...etc), et réduisent fortement l'attractivité des Aires d'Accueil qui, le cas échéant, pourraient connaître des taux d'occupation bien plus élevés et donc des recettes plus conséquentes. Ces états de faits risquent donc de mettre en péril l'équilibre économique de la DSP de gestion des Aires d'Accueil, induisent des difficultés de gestion et posent de véritables problèmes de sécurité, de tranquillité et d'hygiène publiques.

Néanmoins pour ce qui concerne la gestion des Aires d'Accueil, il est à constater qu'au fil du temps, pour un service rendu en réelle amélioration, tant quantitative que qualitative, la participation financière du Territoire du Pays d'Aix et le coût global restant à sa charge, se sont particulièrement optimisés avec la mise en œuvre de cette D.S.P.

En 2017, la Contribution Financière forfaitaire (CFf) globale du Territoire du Pays d'Aix, afférente à la gestion et à l'animation de ces structures d'accueil s'est limitée à 141 483 € TTC, soit 14,60 % de moins que l'année précédente. Compte tenu des résultats financiers exposés ci avant, au titre de 2018 cette

contribution financière devrait donc connaître une très forte baisse, conformément à l'application contractuelle de la formule d'ajustement du Cadre Financier de référence.

De surcroît, un mécanisme d'intéressement réparti entre le Déléataire et le Délégrant l'éventuelle recette annuelle supplémentaire perçue par le gestionnaire.

Il est à préciser qu'en 2017, le coût global annuel (Contribution Financière contractualisée + Travaux réalisés par le délégant) supporté par les finances du Territoire du Pays d'Aix, s'établit à 86 € TTC par personne accueillie, soit une charge de 0,23 € TTC/personne/jour.

Les propos qui précèdent démontrent, que ces trois Aires, remplissent parfaitement leur rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elles sont un lieu de ressources où les familles trouvent des avantages multiples : tissu économique important, situation sur des axes de passage, proximité des Equipements Publics, diversité des prestations, etc.

Malgré les quelques inconvénients pointés, les voyageurs font globalement part de leur satisfaction quant à l'accueil, la gestion, les services et les animations proposés. Ils souhaitent voir se développer sur la Métropole Aix-Marseille-Provence d'autres Equipements de qualité, semblables aux Aires d'Accueil construites sur le Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La loi 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;
- La loi 2000-614 du 05 Juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage
- La délibération n°2010_A196 du Conseil communautaire de la CPA du 10 décembre 2010 relative à l'approbation du délégataire ;
- L'avis de la CCSPL du 15 juin 2018 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 Juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juillet 2018

Article unique :

Est pris acte des Rapports d'Activités annuels pour l'exercice 2017 de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, de Bouc-Bel-Air / Simiane-Collongue, La Malle.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS